

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 2 suppléants, 16 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Cédric PUCHEU, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
	Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
	Mailys DEL PIANTA	à	Dominique FOIX
	Gérard ROSENTHAL	à	André LABARTHE
	Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
	Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Maité POTIN	à	Marc OXIBAR
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOPE
	Martine MIRANDE	à	Jean CASABONNE
	Christophe GUERY	à	Evelyne BALLIHAUT

<u>Suppléants</u> :	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS (excusé), Claude LACOUR (excusé), Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Dominique LAGRAVE (excusé)

RAPPORT N° 26-180412-URB-

ADS : CONVENTION AVEC LES COMMUNES D'ETSAUT ET LÉES-ATHAS

REÇU  
Le 16 AVR. 2018  
SOUS-PREFECTURE  
CLERON - M. MARIE

M. MIRANDE rappelle que par délibération du 12 juillet 2017, le Conseil Communautaire a élargi le service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS). En effet, celui-ci est aujourd'hui ouvert aux communes concernées par la fin de la mise à disposition gratuite des services de la DDTM décidée par la loi ALUR du 24 mars 2014. Sont également concernées les communes devenant compétentes du fait de l'approbation de leurs documents locaux d'urbanisme. Ainsi, la CCHB réalise actuellement cette prestation pour 35 communes de son territoire.

#### **A) CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ETSAUT**

Par délibération en date du 22 mars 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le Plan Local d'Urbanisme d'ETSAUT, qui sera rendu exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU ou dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications.

La commune d'ETSAUT a sollicité le Service Urbanisme de la CCHB pour l'instruction de ses actes ADS à compter du rendu exécutoire du PLU.

#### **B) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LEES-ATHAS**

Par délibération en date du 22 mars 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de LEES-ATHAS, qui sera rendu exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU ou dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications.

La commune de LEES-ATHAS a sollicité le Service Urbanisme de la CCHB pour l'instruction de ses actes ADS à compter du rendu exécutoire du PLU.

Une convention sera signée avec les communes d'ETSAUT et de LEES-ATHAS pour définir les modalités pratiques et financières de l'intervention de la CCHB.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion des communes d'ETSAUT et de LEES-ATHAS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions fixant les modalités correspondantes,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 avril 2018

Suivent les signatures

Affiché le 16.04.18

REÇU

Le 16 AVR. 2018

SOUS-PREFECTURE  
OLORON - STE MARIE



Le Président

Daniel LACRAMPE